



COPIE

▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2023-11-22

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2023

Le huit novembre deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le vingt-six octobre deux mil vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

**Etaient présents :** Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Sophie AUGER, Emmanuel ROUSSELOT, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Joël BONNET, Annie MARSAULT, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAUT, Anthony PEIGNON, Karine MORIN

**Absents excusés :** Jean Luc GUINARD a donné pouvoir à Joël BONNET  
Jacky FAVREAU a donné pouvoir à Johann BARANGER  
Lydie BARATON a donné pouvoir à Marie-France TALINEAU  
Nathalie FAZILLEAU a donné pouvoir à Sophie AUGER  
Laura LUSSEAU a donné pouvoir à Sophie BARIBAUT  
Karine OLIVIER, Marie-Sandrine GIRARD

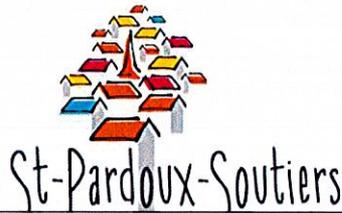
**Absents non excusés :** Éric CATHELINEAU, Patrice NIVault

**Secrétaire de séance :** Sophie AUGER, assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

### FINANCES : Tarification locations salles communales et matériels

Il est nécessaire de proposer à l'assemblée délibérante une nouvelle tarification des salles communales et matériels, pour l'année 2024.

	Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Foyer Rural Saint-Pardoux	Parquet	70	150
	Salle carrelée (frigo + chambre froide)	80	150
	Toutes les salles	140	230
	Mariage (week-end complet)	300	550
	Forfait cuisine	90	90
	Journée supplémentaire	70	150
Options	Couverts	Gratuit	60
	Sonorisation	75	100



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-11-22

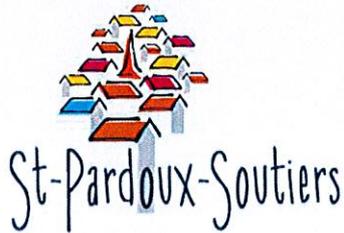
Salles annexes - Saint-Pardoux	Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Salle multi-activités	80	160	160
Salle L'Étape	50	110	110
L'Étape - Chambre verte	15	20	20
L'Étape - Chambre rouge	20	25	25
L'Étape - Chambre grise	20	25	25
L'Étape - Chambre mauve	30	40	40
Taxe séjour chambre d'hôtes	0,40	0,40	0,40

Soutiers	Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Mariage (sans l'espace cuisine)	200	350	
Salle polyvalente	90	175	150
Cuisine	30	50	50
Journée supplémentaire	70	100	90
Vaisselle (forfait)	Gratuit	60	60
Stand (la travée)	Gratuit		Gratuit

Padel	Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Utilisation du terrain	Gratuit		
Raquettes	Caution = Original carte d'identité à déposer à l'accueil de la mairie		

Les conditions de location des salles et de matériel sont les suivantes :

- Horaires de location : journée : 9h00 à 9h00 – mariage du vendredi 18h00 au lundi 9h00
- Le nettoyage de toute salle communale comprend : balayer et serpillier les sols, laver les tables et chaises, nettoyer les communs (toilettes, entrée, cuisine), trier et évacuer les poubelles. Les produits de nettoyage sont fournis par la municipalité.
- Les extérieurs devront être vérifiés et laissés propres. Un état des lieux entrant et sortant sera établi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 23022. La désinfection est ensuite effectuée par les services communaux.
- Un forfait ménage est proposé : 150 euros (Foyer rural) – 100 euros (Soutiers). Une pénalité pourra être appliquée, en cas de ménage jugé insuffisant, soit 20 euros/heure de nettoyage par les agents communaux.
- Les fêtes de voisins (de quartier) se verront appliquer la tarification « associations » soit la gratuité.
- Pénalités : 30% seront appliqués si l'annulation est faite moins d'un mois avant la date réservée, 100% si l'annulation est faite 3 jours ou moins de 3 jours avant la date préalablement réservée, sauf cas de force majeure (décès, maladie grave, intempéries).
- Les associations communales ont la gratuité de toutes les salles communales. Cependant, pour une utilisation régulière d'une salle communale, une convention de mise à disposition payante sera signée entre les deux parties.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-11-22

- Pour toute location de salle communale, une caution de 200 euros sera demandée. Concernant la location de la sonorisation, une caution de 200 euros sera également exigée, tandis que pour la location des bancs et de tables, 100 euros de caution seront à déposer, à la signature de la convention.
- Pour les raquettes de Padel, l'original de la carte d'identité, déposée à l'accueil de la mairie, sera exigée. Le retour des raquettes sera autorisé le lendemain matin, en cas de location en fin d'après-midi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **VALIDE** la tarification des locations de salles communales et de matériels, ainsi que leurs modalités, pour l'année 2024, telles que décrites ci-dessus,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance  
Sophie AUGER

Le Maire,  
Johann BARANGER



